

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 34/1 (2007)

DOI: 10.11588/fr.2007.1.51519

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

in der jeweiligen Sprache des Artikels verfaßt worden wären. Es ist zu hoffen, daß die Lücke zwischen Forschungen zu den Schriften der Ingenieure der Renaissance und Arbeiten zur technischen Experten in der mittelalterlichen und frühneuzeitlichen Stadt bald geschlossen wird, um ein realistisches Gesamtbild der schrittweisen Institutionalisierung technischer Expertise im frühneuzeitlichen Europa zu erhalten. Für dieses Ziel bietet der vorl. Band eine hervorragende Grundlage.

Marcus POPFLOW, Cottbus

Bernd CARQUÉ, *Stil und Erinnerung. Französische Hofkunst im Jahrhundert Karls V. und im Zeitalter ihrer Deutung*, Göttingen (Vandenhoeck und Ruprecht) 2004, 648 p., 201 ill. (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 192), ISBN 3-525-35190-9, EUR 98,00.

Le présent ouvrage est bien plus qu'une simple publication de thèse de doctorat, il s'agit d'un vrai livre. Le travail très érudit de l'auteur possède une qualité devenue trop rare dans la littérature scientifique: c'est un véritable plaisir de lire chaque page de cette étude et de découvrir les maintes facettes de son argumentation. Bien que Carqué soit un historien de l'art, il s'occupe ici d'une problématique qui se prête de façon paradigmatique au dialogue entre sa discipline et l'Histoire proprement dite. Son point de départ est l'image paradoxale qui résulte de la tension entre les catastrophes politiques et militaires que subit la France de la deuxième moitié du XIV^e siècle d'un côté et les splendeurs de la production artistique dans le milieu de la cour des princes Valois, les »fastes du gothique« devenus quasiment proverbiaux, de l'autre. Dans ce cadre, l'auteur ne se contente pas d'analyser les circonstances de production des objets d'art qui nous sont parvenus. Dans un tour d'horizon il discute également le développement du »style« et de la valeur de l'œuvre individuelle dans l'évolution des conceptions dans sa discipline – discussion dont résulte une analyse précise et éclairante de la relation délicate et parfois trompeuse entre l'établissement des grandes théories dans le narratif scientifique et l'emplacement historique propre à celui-ci.

L'étude de Carqué est donc ciblée sur deux trajets de pensée bien distincts, que son titre n'évoque qu'imparfaitement: dans le cadre d'une analyse approfondie de la production artistique sous le patronage des premiers rois Valois, il se pose la question de la formation d'un »art de cour«. S'ajoute à cela la question des effets de cet art sur l'image de la fin du Moyen Âge, créée par les disciplines historiques et qui oscille entre décrépitude et splendeur. Après une brève présentation des projections de la science historique sur le XIV^e siècle en France, le premier chapitre clarifie les fondements méthodologiques du travail. Le problème de base est bien connu: peut-on accepter l'existence d'un »style« caractéristique à une société donnée qui exprimerait ses valeurs de base dans le sens de la formation d'un *habitus*? Jusqu'à quel degré le développement de l'art reste-t-il un phénomène à part entière, qui subit une lente évolution vers les formes qui caractérisent la construction rétrospective de la »Renaissance« avec ses idéaux de représentation réaliste et individuelle?

Comme l'a déjà fait son directeur de thèse, Robert Suckale, dans un travail majeur sur l'art de la cour sous l'empereur Louis de Bavière, Carqué insiste dans la suite de son ouvrage sur la nécessité d'interpréter la production artistique dans sa globalité, sur la base de son contexte historique et de ses relations avec certains œuvres de référence. Par conséquent, les analyses de cas qu'il propose de l'art sous Charles V tiennent compte à la fois des deux perspectives de l'histoire et de l'histoire de l'art – la première visant avant tout les dimensions politiques et culturelles des objets d'art et leurs thématiques, la deuxième s'intéressant surtout à l'évolution stylistique et aux moyens d'expression de l'artiste. Les résultats élargissent l'horizon des deux disciplines: citons l'exemple du célèbre »Maître du Livre du sacre«. Dans une présentation dense, Carqué montre de façon convaincante que les diver-

gences bien connues entre ses différentes œuvres ne s'expliquent pas seulement par certains changements, voire par une évolution continuée de ses »visions artistiques«. De fait, l'ordre chronologique des œuvres montre de graves incohérences stylistiques qui invalident l'hypothèse d'un développement rectiligne. La raison décisive qui a amené l'artiste à utiliser des formes démodées dans certains cas peut être assimilée à la volonté de faire référence aux grands rois de la lignée Capétienne non seulement sur le plan des motifs, mais aussi sur le plan du style. Ainsi la quête des modèles pour l'organisation des couleurs, la forme et construction des images et des traits stylistiques qui caractérisent le »Livre du sacre« et certains autres ouvrages de son Maître nous amènent directement dans le milieu de l'art sous Louis IX et ses successeurs. Ce qui vaut pour le média des enluminures s'applique aussi à la sculpture, à laquelle les contemporains attribuaient une importance historique accrue en comparaison avec les peintures en miniature. Sous le patronage de Charles V, qui s'oriente, semble-t-il, suivant celui de Philippe IV, l'art de la cour ne se développe donc pas entièrement selon sa propre dynamique. Bien au contraire, les choix stylistiques sont la preuve d'une volonté propagandiste du souverain qui modèle l'image des rois Valois selon le moule de leurs prédécesseurs Capétiens, afin de souligner la légitimité dynastique. Certes, cette conclusion ne comprend pas toutes les œuvres produites à la Cour pendant le XIV^e siècle français. Néanmoins, elle peut servir à expliquer les contrastes frappants entre les enluminures qui suivent la logique du *stilus gravis* et la sculpture qui peut être considérée comme une expression du *stilus humilis* dans la représentation de la majesté royale. L'auteur emprunte ces deux catégories de classement aux réflexions exprimées dans le discours rhétorique de l'époque, qu'il rend fertiles pour ses propres propos. En somme, il s'agit donc d'un ouvrage magistral qui inspirera sans doute le dialogue entre l'histoire et l'histoire de l'art dans l'interprétation de ce bas Moyen Âge français et de ses multiples visages. Il subsiste certaines imperfections mineures comme la longueur des parties introductives: le lecteur ne voit parfois pas très bien où les raisonnements de l'auteur vont le guider. En revanche, la fin semble quelque peu rapide et l'on aurait souhaité une conclusion de synthèse. Mais ces défauts ne sauraient aucunement invalider le plaisir de la lecture et ses fruits scientifiques.

Klaus OSHEMA, Berne

LOUIS DE CARBONNIÈRES, La procédure devant la chambre criminelle du Parlement de Paris au XIV^e siècle, Paris (Honoré Champion) 2004, XXVIII-959 S. (Histoire et Archives. Hors-série, 4), ISBN 2-7453-1092-5, EUR 100,00.

Das Pariser Parlament als höchster Gerichtshof des mittelalterlichen und frühneuzeitlichen Frankreich hat verdientermaßen immer wieder die Aufmerksamkeit der Forschung auf sich gezogen. Desto erstaunlicher ist es, daß bislang nicht umfassend untersucht wurde, wie im 14. Jh. Verfahren vor diesem Gericht im einzelnen abliefen und wie sich eine Art von Prozeßordnung ausbildete sowie weiterentwickelte. Im vorl. Band unternimmt es nun ein Rechtshistoriker, genau dies nachzuholen. Das 14. Jh. ist für diese Fragestellung in mehrfacher Weise interessant. Einerseits hatte das Parlament in dieser Zeit seine Verfahrensweise schon in Ansätzen formalisiert; insbesondere unterschied es zwischen zwei Prozeßarten, die als »civil« und »criminel« bezeichnet wurden, und führte dementsprechend zwei getrennte Registerserien. Andererseits war die Prozeßordnung noch in organischer Entwicklung begriffen. Umfassend schriftlich festgelegt wurde sie erst durch königliche Ordonnanzen in der Mitte des 15. Jhs.; zuvor regelten diese Texte lediglich Einzelfragen der Verfahrensweise. Seit der Mitte des 14. Jhs. versuchten allerdings einige Mitglieder des Parlaments, die Praxis des Gerichtshofs schriftlich festzuhalten. Diese Texte gewannen Autorität und beeinflussten insofern den Fortgang der Entwicklung, fixierten aber die Verfah-